

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et DAUMAS.

Absente excusée : Monsieur RICHAUD

Convocation et affichage : 16/04/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

Objet : INFORMATIONS : OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

Monsieur le Maire rappelle ce point qui a été déjà abordé lors du conseil du 12 décembre 2023.

Il informe les conseillers que les communes du département ont reçu un courrier de Monsieur le Préfet, daté du 18 mars, qui :

- rappelle les modalités concernant l'OLD,
- fournit la carte générale de la commune avec le zonage d'application de la réglementation
- fournit une plaquette explicative sur les OLD
- demande à la commune de communiquer les actions réalisées et en cours de réalisation.

Monsieur le Maire propose aux conseillers :

- de joindre au compte-rendu du conseil qui est envoyé à tous les habitants la carte générale de la commune avec le zonage d'application de la réglementation et la plaquette explicative sur les OLD
- de rédiger un courrier pour les habitants de bâtiments ayant une susceptibilité forte aux incendies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve les propositions présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;**
- **charge Monsieur le Maire d'exécuter les décisions prises relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 avril 2024,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

